

Demande de CEN 15c

pour le renouvellement du CEN d'un aéronef immatriculé F redevable des exigences de la Partie-ML.

(autre qu'un aéronef relevant de l'Annexe I du règlement européen (UE) n° 2018/1139 du parlement européen et du conseil du 04 juillet 2018)

PARTIE I A RENSEIGNER ET A SIGNER PAR LE POSTULANT

Aéronef concerné : ☐ avion ☐ hélicoptère ☐ planeur ☐ moto-planeur ☐ ballon

Constructeur¹ :

Modèle¹ :

N° de série¹ :

L'aéronef répond-il à la définition d'un aéronef léger qui ne participe pas à des activités commerciales :

☐ oui

☐ non, dans ce cas, l'examen de navigabilité ne peut pas être réalisé par un PEN indépendant.

Le soussigné (responsable de la gestion du maintien de navigabilité) postulant agit en qualité :

☐ de propriétaire²

☐ de locataire inscrit au certificat d'immatriculation

☐ d'organisme de gestion du maintien de navigabilité

☐ d'opérateur

☐ d'organisme d'entretien

☐ de personne ou d'organisme mandaté par le (les) propriétaires³

(Renseigner le tableau ci-dessous)

Nom, Prénom :	
Raison sociale :	
N° SIRET :	
Forme juridique :	
Si organisme agréé, n° agrément :	
Adresse :	
N° téléphone :	
N° fax :	
Adresse électronique :	

0. INFORMATIONS RELATIVES AU CYCLE D'EXAMEN DE NAVIGABILITE

DERNIERS EXAMENS DE NAVIGABILITE OU PROROGATIONS REALISES PAR (REMONTER ANNEE N-2) :

ANNEE N-1 : NOM : _____ N° D'AGREMENT : _____
ANNEE N-2 : NOM : _____ N° D'AGREMENT : _____

¹ A relever sur la plaque constructeur de l'aéronef

² Si multipropriété : joindre une liste séparée et le mandat des copropriétaires

³ Joindre le (les) mandat(s) correspondant(s)

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'AERONEF

DATE DE FABRICATION :/...../..... LIEU DE FABRICATION

I.1. Informations relatives à la masse de l'aéronef

MASSE A VIDE (kg)	MTOW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)	MLW DECLAREE AU MANUEL DE VOL (kg)

I.2. Informations relatives aux heures et cycles de l'aéronef/moteurs(s)/hélice(s)

I.2.1. AVION - PLANEUR - HELICOPTERE

HEURES DE VOL TOTALES :	CYCLES TOTAUX :
-------------------------	-----------------

MOTEUR(S) CONSTRUCTEUR :	1 - Extérieur gauche	2 - Intérieur gauche	3 - Intérieur droit	4 - Extérieur droit
DATE DE PRODUCTION :				
MODELE(S) :				
NUMEROS DE SERIE :				
Heures de vol totales depuis fabrication ou dernière RG :				
Cycles totaux depuis fabrication ou dernière RG :				
Date dernière RG :				

HELICE(S)/PALES CONSTRUCTEUR :	1 - Extérieur gauche	2 - Intérieur gauche	3 - Intérieur droit	4 - Extérieur droit
MODELE(S) Moyeu : Pales :				
NUMEROS DE SERIE :				
Heures totales depuis fabrication ou dernière RG :				
Date de la dernière RG :				

I.2.2. BALLON /MONTGOLFIERE

Enveloppe: Marque, Type, N° de série, date de production				
Heures totales/lancements :				
Brûleur : Marque, Type, N° de série, date de production				
Nacelle : Marque, Type, N° de série, date de production				
Bouteilles :	Marque	Type	N° de série	Date prod.

I.3. Informations relatives au certificat acoustique de l'aéronef (P-22-00 § 9.5)

Des modifications (aéronef, moteur, échappement) ayant un impact sur la configuration acoustique de l'aéronef ont-elles été appliquées sur la période de référence :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, mentionner les actions menées pour prendre en compte ces modifications :

LISTE DES PIÈCES A REUNIR

Sauf si la raison de l'absence d'une pièce est évidente, mentionner dans le paragraphe ad hoc la justification de l'absence de cette pièce.

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT DE L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (ANNEXE X DU G-40-01) Les documents identifiés par un * sont ceux devant être transmis dans le cas d'une recommandation faite à l'autorité par un organisme CAMO/CAO		Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Identification et historique d'utilisation de l'aéronef (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.1)			
Livrets cellule, moteur, hélice/Fiches de suivi des équipements			
Carnets de route/CRM couvrant la période de référence			
Intervenants de gestion de navigabilité et de maintenance (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.2)			
Copie du Certificat d'Immatriculation*			
Si gestion par un CAMO/CAO : copie du contrat de gestion du maintien de la navigabilité (ou copie de la liste de flotte, ou attestation du futur exploitant sous CTA)			
Si location non mentionnée sur le CI : copie du contrat de location*			
Liste des personnes ou organismes ayant effectué des tâches de gestion de la navigabilité et de maintenance sur l'aéronef et ses équipements depuis l'édition du dernier CEN			
Copie des licences des mécaniciens hors cadre agréé			
Lorsque la maintenance a été effectuée par un mécanicien indépendant : - Liste des outils soumis à vérification utilisés lors des interventions de maintenance effectuées depuis l'édition du dernier CEN (désignation, numéro de série et date du PV d'étalonnage) - Références de la documentation de maintenance utilisée lors de la dernière visite annuelle (désignation, édition, révision)			
Conformité de la définition approuvée (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.3 et 3.3.4)			
Liste des modifications/réparations post production (cellule, moteurs, hélices, équipements) avec justificatifs d'approbation. Si aucune modification/réparation n'a été appliquée une attestation indiquant ce fait doit néanmoins être fournie. *			
Liste des pièces à vie limite ou potentiel (ex : Kardex)			
Liste des pièces critiques PMA/PDA installées sur l'aéronef ou attestation de non-utilisation de pièces PMA/PDA sur la période de référence.			
Note : si le postulant déclare ne pas être en mesure d'inventorier les pièces PMA/PDA de son aéronef, moteur et hélice compris, il établit la liste des pièces figurant dans la section « Limites de navigabilité » (ALS) et celle des pièces critiques moteur telles que définies dans le §1.5.2 « Définitions » du G-40-01			

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT DE L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (ANNEXE X DU G-40-01) Les documents identifiés par un * sont ceux devant être transmis dans le cas d'une recommandation faite à l'autorité par un organisme CAMO/CAO	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
en rappelant le statut de la (des) pièce(s) correspondante(s) (pièce d'origine, PMA/PDA fabriquée sous licence, PMA/PDA non fabriquée sous licence).		
Liste des pièces installées sur l'aéronef ELA1 ou ELA2 sous responsabilité du propriétaire selon le 21.A307(b)(2) ou 21.A.193(b)(2) du règlement (UE) n°748/2012. Note : présence des formulaires d'acceptation par le propriétaire des pièces ou équipements sur la période de référence.		
Liste de toutes les CN applicables aux modèles de cellule, du(des) moteur(s), de(des) hélice(s) et des équipements et leur statut (non-applicable avec justification ou date/heure/cycle d'application et butée suivante pour les CN répétitives...) *		
Pesée (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.5)		
Fiche de pesée avec inventaire de l'aéronef		
Diagramme de masse et de centrage		
Manuel de vol (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.6)		
Manuel de vol		
Programme d'entretien (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.7 et 3.3.8)		
Programme entretien approuvé (OSAC ou organisme agréé, si privilège) ou déclaré par le propriétaire		
Liste des révisions des données constructeur relatives à l'entretien (y compris BS/SL/SI) et exigences obligatoires de maintien de la navigabilité à la date de l'examen de navigabilité et de la revue du PE faite par le postulant		
Date de la dernière revue du PE faite par le postulant		
Statut de conformité au PE (visites, Kardex, ...)		
Liste des travaux reportés *		
Autorisations exceptionnelles (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.10)		
Liste des autorisations exceptionnelles sur la période de référence accordées par l'EASA, la DSAC ou OSAC *		
Certificat acoustique (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.11)		
Certificat acoustique		
Si demande de CA, extrait base de données EASA pour le type aéronef considéré (cf. P-22-00 §9.5)		
Licence de station d'aéronef (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.12)		
LSA ou demande de LSA en cours avec attestation de conformité Nota au postulant : prendre information des dispositions relatives aux balises de détresse (P-22-00, §5.2.5, Note)		
Vérifications transverses sur dossiers de travaux (ANNEXE X DU G-40-01 §3.3.13)		
Liste des dossiers de travaux significatifs sur la période de référence		
Vérifications supplémentaires en cas de demande de renouvellement à la suite d'une immobilisation prolongée ou à la suite d'un accident (G-40-01 §13.1.3)		

LISTE DES DOCUMENTS DEVANT ETRE MIS A LA DISPOSITION DU PEN REALISANT DE L'EXAMEN DE NAVIGABILITE (ANNEXE X DU G-40-01) Les documents identifiés par un * sont ceux devant être transmis dans le cas d'une recommandation faite à l'autorité par un organisme CAMO/CAO	Commentaires postulant	Présence effective et références des pièces jointes (auto-contrôle du postulant)
Informations sur la maintenance et les pièces permettant d'apprécier le contexte du renouvellement demandé, telle que la cause de l'interruption des vols		
Preuves de la conformité des mesures prises pendant l'immobilisation, telles que : - conditions de stockage et de déstockage (tout particulièrement pour l'installation motrice), - définition et la justification des travaux de réparation ou de maintenance effectués, - dossiers d'approbation de conception d'évolutions (modifications, réparations), - ...		

Je soussigné, le postulant :

- m'engage à présenter un aéronef conforme à une définition, certifiée par l'EASA, et en état de navigabilité,
accompagné d'un dossier comprenant toutes les pièces nécessaires à la justification de cette situation,

- déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'arrêté du 28 décembre 2005 à sa dernière évolution relatif aux
redevances pour services rendus par l'Etat pour la sécurité et la sûreté de l'aviation civile et pris pour l'application du
code de l'aviation civile et m'engage à ce que les honoraires et les frais qui seront facturés par l'OSAC soient réglés
(cf. §13.1.4.7 du G-40-01).

Adresse où devront être envoyés les documents :

- ☐ Propriétaire
☐ Locataire
☐ CAMO/CAO en charge de l'aéronef
☐ Opérateur

Adresse où devra être envoyée la facture (un seul choix possible) :

- ☐ Propriétaire
☐ Locataire
☐ CAMO/CAO en charge de l'aéronef
☐ Personne ou organisme mandaté par le (les) propriétaire(s)

Lieu et date :

Nom, signature et cachet du postulant :

PARTIE II

RAPPORT D'EXAMEN DE NAVIGABILITE A RENSEIGNER PAR LE PEN

Ce rapport comprend les parties II.1, II.2 et II.3 et doit être accompagné des pièces jointes listées en PARTIE I du présent formulaire

Ce rapport d'examen de navigabilité permet de répondre, conformément au ML.A.903, à l'ensemble des exigences liées à l'examen de navigabilité requis.

AERONEF			
Manuel de vol :	édition	révision	du approuvé le par
Programme d'entretien :	édition	révision	du approuvé ou déclaré le par
EXAMEN DE NAVIGABILITE			
Date de l'examen documentaire :		Lieu de l'examen documentaire :	
Date de l'examen physique :		Lieu de l'examen physique :	
Situation de l'aéronef au moment de l'examen de navigabilité :			
Heures de vol depuis neuf :		Cycles depuis neuf :	
☐ Pour le ML.A.901(b)(4), l'aéronef est exploité au titre de l'annexe VII (partie NCO) du règlement (UE) 965/2012 ou, dans le cas des ballons, n'est pas exploités au titre de la sous-partie ADD de l'annexe II (partie BOP) du règlement (UE) 2018/395 ou, dans le cas des planeurs, ne suit pas les dispositions de la sous-partie DEC de l'annexe II (partie SAO) du règlement (UE) 2018/197.			

PARTIE II.1 : EXAMEN DOCUMENTAIRE

Tous les documents à obtenir doivent être impérativement joints au présent rapport.
 Leur absence sera dûment justifiée dans le rapport.

La période de référence est celle écoulée depuis le dernier examen réalisé par un organisme agréé, par une Autorité (même si un ou deux examens ont entretemps été réalisés par un mécanicien indépendant au titre du § ML.A.901(c)(4).

Sauf directive particulière de l'Annexe X du G-40-01, le contrôle par échantillonnage portera sur un échantillon de 10 % de la population totale identifiée du point concerné :

- Si une anomalie est découverte, cette dernière est corrigée et l'échantillon sera étendu de 10 à 15 % de la population totale identifiée du point concerné.
- En cas d'anomalie supplémentaire constatée, le point sera déclaré non conforme et sera retourné au postulant pour revue.

Toutefois, la nature et la profondeur des contrôles doivent être ajustées en fonction de la complexité de l'aéronef, de son régime de maintien de navigabilité (gestion et maintenance), et si disponibles, des rapports des examens précédents (contrôles effectués et non conformités constatées).

Dans tous les cas, les contrôles effectués sont impérativement tracés.

Les contrôles par échantillonnage effectués seront enregistrés par le PEN. Le fait de cocher FC (Fully Compliant) signifie qu'il n'a pas été relevé de non-conformité sur l'échantillon contrôlé.

N/A = Non Applicable.

Finding = Ecart.

Reporter les « findings » relevés en partie II.3.

1.1.1. Identification et historique d'utilisation de l'aéronef – ML.A.903(b)(1) et ML.A.903(b)(10)		
Données à obtenir	☐ Cellule : Type, MSN, date de fabrication, nombre d'heures de vol et cycles	
	☐ Moteur(s), hélice(s) pièces à vie limite ou potentiel : P/N, S/N, date de fabrication / date de RG (si applicable), nombre d'heures de vol et de cycles (depuis neuf et si applicable depuis RG), potentiel restant (si applicable)	
Documents à obtenir	☐ Carnets de route/CRM couvrant la période de référence	
	☐ Livrets cellule, moteur, hélice/Fiches de suivi des équipements ci-dessus	
	☐ Documents de Bord : CI / CDN / CA / LSA / Pesée	
Vérifications	Saisie des heures et cycles sur la période de référence	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Conformité du type aéronef mentionné au CI par rapport au CDN	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification de la traçabilité des moteur(s), hélice(s) et équipements installés sur la période de référence	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.2. Intervenants de gestion de navigabilité et de maintenance		
Responsable(s) de la gestion du maintien de navigabilité – ML.A.903(b)(12)		
Données à obtenir	☐ Identification propriétaire/organisme responsable de la gestion du maintien de navigabilité	
Documents à obtenir	☐ Copie du certificat d'immatriculation	
	☐ Si gestion par un organisme agréé : copie du contrat de gestion du maintien de la navigabilité (ou copie de la liste de flotte, ou attestation du futur exploitant sous CTA)	
	☐ Si location non mentionnée sur le CI : copie du contrat de location	
	☐ Historique personne(s)/organisme(s) ayant géré le maintien de la navigabilité de l'aéronef sur la période de référence	
Travaux réalisés dans le cadre européen – ML.A.903(c)(12)		
Documents et renseignements à obtenir	☐ Liste des personnes/organismes ayant signé l'APRS au cours de la période de référence : : • Organisme agréé avec référence de l'agrément • Mécanicien hors cadre agréé • Pilote propriétaire	
	☐ Identification des organismes agréés concernés	
	☐ Copie des licences des mécaniciens hors cadre agréé	
	☐ Lorsque la maintenance a été effectuée par un mécanicien indépendant : - Liste des outils soumis à vérification utilisés lors des interventions de maintenance effectuées depuis l'édition du dernier CEN (désignation, numéro de série et date du PV d'étalonnage) - Références de la documentation de maintenance utilisée lors de la dernière visite annuelle (désignation, édition, révision)	
Vérifications	L'organisme/le mécanicien est habilité pour le type d'aéronef	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.3. Conformité de la définition approuvée		
Modifications/réparations – ML.A.903(b)(9)		
Documents à obtenir	☐ Liste des modifications/réparations post production (cellule, moteurs, hélices, équipements) avec justificatifs d'approbation	
Vérifications	Vérification des preuves d'approbation (exhaustive sur période de référence)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Évaluation de l'impact des modifications/réparations installées sur la période de référence sur le manuel de vol, le programme d'entretien, le certificat acoustique	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Pièces et équipements installés – ML.A.903(a)(7)		

Documents à obtenir	☐ Liste des pièces à vie limite ou potentiel (ex : Kardex)	
	☐ Liste des pièces critiques PMA/PDA installées sur l'aéronef ou attestation de non-utilisation de pièces PMA/PDA	
	☐ Liste des pièces installées sur l'aéronef ELA1 ou ELA2 sous responsabilité du propriétaire selon le 21.A307(b)(2) ou 21.A.193(b)(2) du règlement (UE) n°748/2012.	
Vérifications	Conformité de la liste des pièces à vie limite ou potentiel (ex : kardex) au programme d'entretien (vérification exhaustive)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Documents libératoires associés aux pièces critiques PMA/PDA (échantillonnage sur période de référence) Nota : dans le cas où le postulant a déclaré ne pas être en mesure d'inventorier les pièces PMA/PDA de son aéronef : examen exhaustif de la liste fournie et un échantillonnage des documents libératoires. - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Formulaires d'acceptation par le propriétaire des pièces ou équipement selon le 21.A307(b)(2) ou 21.A.193(b)(2) (exhaustif sur la période de référence) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Documents libératoires associés aux pièces à vie limite ou potentiel (échantillonnage sur période de référence) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Consignes de navigabilité - -- ML.A.903(b)(5)		
Documents à obtenir	☐ Liste de toutes les CN applicables aux modèles de cellule, du(des) moteur(s), de(des) hélice(s) et des équipements et leur statut (non-applicable avec justification ou date/heure/cycle d'application et butée suivante pour les CN répétitives...)	
Vérifications	Vérification que la liste des CN applicables est exhaustive	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Pour les CN applicables aux modèles et identifiées comme non applicables aux produits et équipements constituant l'aéronef : vérification exhaustive sur la période de référence	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Butées et périodicités : vérification par échantillonnage sur la période de référence qu'elles sont exactes (conformes au texte des CN) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification que l'aéronef est à jour de toutes les CN applicables aux produits et équipements constituant l'aéronef	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification par échantillonnage sur la période de référence, que les butées précédentes des CN répétitives ont été respectées (une anomalie éventuelle ne rend pas forcément l'aéronef non-conforme au moment de l'examen et n'est donc pas enregistrée comme non-conformité, mais doit être rapportée comme non-conformité passée) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

	Vérification des attestations d'exécution des CN (via copie APRS, livret aéronef, CRM, ...) (échantillonnage sur période de référence : 10% et au moins 3 avec si possible répartition entre catégorie (aéronef, moteur, équipements)) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding		
1.1.4. Pesée - - ML.A.903(b)(8)				
Documents à obtenir	☐ Fiche de pesée avec inventaire aéronef, diagramme de masse et centrage			
	☐ Liste des modifications/réparations			
Vérifications	La périodicité de pesée réelle est conforme au programme d'entretien	☐ FC ☐ NA ☐ Finding		
	La fiche de pesée présentée est accompagnée de l'inventaire de l'aéronef	☐ FC ☐ NA ☐ Finding		
	Les modifications appliquées depuis la dernière pesée sont correctement prises en compte dans la fiche de pesée et leurs effets sur la masse et le centrage sont connus de manière exacte.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding		
	La machine est conforme aux limites de masse et de centrage telles que stipulées dans la fiche de navigabilité et/ou le manuel de vol.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding		
1.1.5. Manuel de vol - ML.A.903(b)(2)				
Edition	Révision	du	approuvé le	par
Documents à obtenir	☐ Manuel de vol			
	☐ Liste des modifications/réparations			
	☐ Liste des CN			
Vérifications	Le manuel de vol est approuvé ou reconnu par l'EASA			☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	L'aéronef satisfait les conditions d'applicabilité (plage de N° de série, modifications ...) mentionnées dans le manuel de vol			☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Le manuel de vol contient les additifs associés aux modifications installées ayant une influence sur le manuel de vol (échantillonnage sur la période de référence : si N, nombre des modifications ≤ 3, vérification exhaustive, si N > 3, vérification sur 75% de N arrondi à l'entier inférieur). - - -			☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Le manuel de vol est à jour des consignes de navigabilité applicables			☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	La langue du manuel de vol satisfait aux exigences du R-20-00			☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.6. Programme d'entretien - ML.A.903(b)(3)				
Edition	révision	approuvé ou déclaré le	par	
Documents à obtenir	☐ Programme d'Entretien (PE)			
	☐ Liste des modifications/réparations			
	Si Application du ML.A.302(e) ☐ NA ☐ ICA des DAH ☐ Toutes les recommandations en matière d'entretien, telles que les intervalles de maintenance (<i>Time Between Overhaul</i> — TBO), émanant de bulletins de service, lettres de service et autres informations non obligatoires en matière d'entretien courant			
Vérifications	Le PE est approuvé par un organisme agréé ayant cette prérogative (obligatoire si la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef est réalisée par un organisme agréé)			☐ FC ☐ NA ☐ Finding

	Le PE est déclaré (obligatoire si la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef n'est pas gérée par un organisme agréé).	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Le PE est à jour des exigences obligatoires de maintien de la navigabilité telles qu'AD/CN répétitives, limitations de navigabilité (ALS) et pièces à vie limite ou exigences de maintenance spécifique contenues dans la fiche de navigabilité (TCDS). Le PE est à jour des données constructeur relatives à l'entretien (BS/SL/SI) à la date de la revue faite par le postulant et en particulier de toutes les tâches d'entretien supplémentaires à effectuer en raison du type d'aéronef particulier, de la configuration de l'aéronef et du type et de la spécificité de l'exploitation. Si le PE est conforme au MIP (ML.A.302(c)(2)(a)), le PE est à jour du MIP applicable (ML.A.302(d)).	☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Pour le renouvellement d'un aéronef dont le PE est déclaré (ML.A.302(b)(1)) : Le PE contient une déclaration signée par laquelle le propriétaire certifie qu'il s'agit du programme d'entretien de l'aéronef pour l'immatriculation de l'aéronef donné et qu'il est pleinement responsable de son contenu, et notamment de tout écart par rapport aux recommandations du DAH. Les éventuelles interventions d'entretien différentes de celles recommandées par le DAH, ne sont pas moins restrictives que celles énoncées dans le MIP applicable	☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Pour le renouvellement d'un aéronef dont le PE est approuvé (ML.A.302(b)(2)) : Les éléments permettant de justifier les éventuelles interventions d'entretien différentes de celles recommandées par le DAH sont enregistrées par l'organisme en charge de la gestion du maintien de la navigabilité de l'aéronef ne sont pas moins restrictives que celles énoncées dans le MIP applicable. Les éventuelles interventions d'entretien différentes de celles recommandées par le DAH, ne sont pas moins restrictives que celles énoncées dans le MIP applicable	☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Revue du PE : Option 1 - revue du PE réalisé par l'organisme ayant en gestion l'aéronef de manière décorrélée de l'examen de navigabilité (cocher « N/A » si la revue est faite par le PEN conjointement avec l'examen de navigabilité) : Le programme d'entretien est revu périodiquement, et ce au moins tous les ans pour s'assurer que les changements éventuels des instructions sources soient bien pris en compte mais aussi pour s'assurer qu'il reste valide vis-à-vis de l'utilisation qui est faite de l'aéronef (type d'exploitation, conditions climatique...) et de sa configuration (modification, réparation, etc.). Option 2 - revue du PE réalisé par le PEN conjointement avec l'examen de navigabilité : prendre en compte les éléments suivants lors de la revue - les résultats de la maintenance effectuée au cours de l'année écoulée, qui peuvent révéler que le programme de maintenance actuel n'est pas adéquat ; - les éventuels défauts trouvés auraient pu être évités en intégrant au programme de maintenance certaines recommandations du détenteur de la définition de type qui avaient initialement été ignorées par le propriétaire, CAMO ou CAO ; - les résultats de l'examen de navigabilité effectué sur l'aéronef, qui peuvent révéler que le programme de maintenance actuel n'est pas adéquat ; Note : si l'examen de navigabilité révèle des anomalies sur l'aéronef liées à des lacunes dans le contenu du programme d'entretien, celui-ci doit être modifié en conséquence. Dans ce cas, le PEN informe OSAC qu'il n'est pas d'accord avec les mesures modifiant le programme d'entretien de l'aéronef prises par le gestionnaire du maintien de navigabilité. OSAC sera alors juge de l'acceptabilité des modifications apportées au programme d'entretien.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding

	Si Application du ML.A.302(e) Toutes les ICA sont suivies dans déviations Toutes les recommandations en matière d'entretien, telles que les intervalles de maintenance (<i>Time Between Overhaul</i> — TBO), émanant de bulletins de service, lettres de service et autres informations non obligatoires en matière d'entretien courant sont suivies sans déviations Aucune tâche d'entretien supplémentaire n'est à effectuer en conséquence de l'un ou plusieurs des éléments suivants : - équipements spécifiques installés et modifications de l'aéronef ; - réparations effectuées sur l'aéronef ; - éléments d'aéronef à durée de vie limitée et éléments critiques pour la sécurité en vol ; - approbations opérationnelles spéciales ; - environnement opérationnel et d'utilisation de l'aéronef. Les pilotes-propriétaires sont habilités à effectuer les travaux d'entretien dévolus au pilote-propriétaire	☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding ☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.7. Conformité au programme d'entretien – ML.A.903(b)(3)		
Documents à obtenir	☐ Statut de conformité au PE (visites, kardex,...) ☐ Liste des travaux reportés	
Vérifications	Les statuts présentés sont conformes au PE (liste des items, butées/périodicités) (vérification par échantillonnage) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification que : • Aucune butée n'est dépassée au moment de l'examen (contrôle exhaustif) Les reports éventuels sont justifiés (respect documentation constructeur, tolérances approuvées, dérogation...) (contrôle exhaustif)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification par échantillonnage sur la période de référence que les butées d'entretien ont été respectées (livret aéronef, APRS, ...) (une anomalie éventuelle ne rend pas forcément l'aéronef non-conforme au moment de l'examen et n'est donc pas enregistrée comme non conformité mais doit être rapportée comme non-conformité passée) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Pour un aéronef léger : Visite annuelle effectuée le : Par : • N° agrément ou n° licence mécanicien habilité : -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.8. Traitement des anomalies – ML.A.903(b)(4)		
Documents à obtenir	☐ Carnet de route/CRM couvrant la période de référence	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Vérifications	Vérification par échantillonnage, sur la période de référence, du renseignement adapté des documents : • Entrée des équipages concernant l'usage de l'aéronef et son état • Entrées de la maintenance en réponse aux remarques équipage (APRS de rectification ou APRS de report avec définition des limites ou butées suivantes, par un personnel habilité) • Gestion items MEL/CDL Traitement adapté des événements anormaux (Atterrissage dur, grêle, sortie du domaine de vol, etc.) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.9. Autorisations exceptionnelles – ML.A.903(b)(12)		
Documents à obtenir	☐ Liste des autorisations exceptionnelles accordées par l'EASA, la DSAC ou OSAC sur la période de référence	
Vérifications	Vérification que les conditions et limitations associées à l'autorisation ont été respectées (mesures compensatoires, butées) (par échantillonnage) (une anomalie éventuelle ne rend pas forcément l'aéronef non-conforme au moment de l'examen et n'est donc pas enregistrée comme non conformité mais doit être rapportée comme non-conformité passée) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.10. Certificat Acoustique – ML.A.903(b)(11)		
Documents à obtenir	☐ Certificat acoustique délivré par l'Autorité	
	☐ Manuel de vol	
	☐ Liste des modifications/réparations	
Vérifications	Vérification éligibilité aéronef à un CA	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification existence CA lorsque requis	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification que les modifications acoustiques référencées sur le CA (ou demande de CA) sont bien enregistrées	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification que toutes les modifications impactant l'acoustique sont listées sur le CA (vérification exhaustive sur la période de référence)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
	Vérification qu'il n'y a pas d'incohérence entre le manuel de vol et le CA	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.1.11. Licence de Station d'Aéronef (si aéronef équipé d'un émetteur) – ML.A.903(b)(6)		
Documents à obtenir	☐ LSA ou demande de LSA avec attestation de conformité	
	☐ Liste des modifications	
Vérifications	Conformité de la LSA à l'installation radioélectrique (une anomalie éventuelle ne constitue pas forcément une non-conformité de navigabilité mais doit être rapportée comme non-conformité passée)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

1.1.12. Vérifications transverses sur dossiers de travaux – ML.A.903(b)(12)

Documents à obtenir	☐ Dossier(s) de travaux sélectionné(s) par le PEN	
Vérifications	Couvrir via un ou plusieurs dossiers, ou extrait de dossier, comme nécessaire pour couvrir l'ensemble des thèmes : • Compatibilité intervention avec domaine d'habilitation de l'organisme agréé ou du mécanicien hors cadre agréé ayant signé l'APRS • Respect des échéances du PE pour les items lancés dans la visite • Données d'entretien utilisées (identifiées, correctes et complètes) • Exécution des opérations de maintenance (enregistrement, contrôles indépendants, ...) • Documents libératoires des pièces installées (neuves ou usagées) • Modifications/réparations (approbations, données d'installation) • CN (traçabilité de l'application : CN en plusieurs phases, à options, ...) • Vol de contrôle (respect préconisation PE ou données réparation/modifications approuvées, programme d'essai et objectifs, résultats) • Travaux reportés couverts par données approuvées ou dérogation et notifiés aux équipages si nécessaire. • Formalisation de l'APRS Note : une anomalie éventuelle qui ne rendrait pas l'aéronef non-conforme au moment de l'examen n'est pas forcément enregistrée comme non-conformité mais doit être rapportée comme non-conformité passée.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

PARTIE II.2 : EXAMEN PHYSIQUE

Reporter les « findings » relevés dans la partie note de chaque rubrique, puis en faire la synthèse en partie II.3.
Se reporter au paragraphe réglementaire signalée en tête de chapitre, sauf pour les lignes identifiant un autre § réglementaire.

1.2.1. Marques et plaques signalétiques – ML.A.903(c)(1)	
Conformité des marques et plaques signalétiques (exhaustif dans le cockpit, par échantillonnage en cabine)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Les Pictogrammes sont lisibles et en place selon manuel de vol	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Les marquages des instruments sont lisibles et en conformité avec le manuel de vol	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Les couleurs des commandes sont conformes au manuel de vol (au moins 3 sondages parmi la liste suivante) : - ☐ ouverture(s) verrière(s) - ☐ largage(s) verrière(s) ou porte(s) - ☐ commande(s) des gaz - ☐ commande(s) de changement de pas d'hélice - ☐ commande(s) de réchauffage carburateur - ☐ robinet(s) de carburant - ☐ commande(s) de correcteur altimétrique (mixture) - ☐ compensateur(s) - ☐ commande(s) de largage (remorqueur ou planeur) - ☐ aérofreins - ☐ autre(s) (préciser) :	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
1.2.2. Identification et configuration de l'aéronef – ML.A.903(c)(1)	
Présence et conformité des marques et de la plaque d'identité nationale (une anomalie éventuelle ne constitue pas forcément une non-conformité de navigabilité mais doit être rapportée comme non-conformité passée) ☐ Immatriculation (cellule, fuselage, aile(s), enveloppe...) ☐ Plaque d'identification de l'aéronef (constructeur) ☐ Plaque d'identité nationale.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Par échantillonnage, vérifier les plaques d'identification constructeur (au moins 3 sondages parmi la liste suivante) : ☐ Moteur(s) ☐ Hélice(s) ☐ Plaque de limitation (ballon) ☐ Train(s) d'atterrissage ☐ APU ☐ (Hélicoptère) Transmissions et rotors - ☐ Pâles principales - ☐ Tête rotor - ☐ Amortisseurs de trainée - ☐ Mat - ☐ Plateau cyclique - ☐ BTP et boîtier(s) intermédiaire(s) - ☐ Transmission(s) rotor de queue - ☐ Roue libre - ☐ Système d'embrayage/courroies - ☐ Boîtier de transmission rotor de queue - ☐ Rotor de queue/Fenestron - ☐ Autres	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Par échantillonnage, vérifier les pièces critiques (ALI, pièces à vie limite) (inscrire ci-dessous le(s) sondage(s)) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Par échantillonnage, vérifier les versions des logiciels avionnés par rapport aux données manuel de vol – ML.A.903(c)(3) - - -	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Instruments radioélectriques de bord conformes à la LSA.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

1.2.3. Réparations et modifications – ML.A.903(c)(5)

Vérifier par échantillonnage la validité du statut des modifications/réparations (notamment celles ayant un impact sur le Manuel de Vol, le CA, la fiche de pesée, le PE) : les modifications/réparations visibles répertoriées sont physiquement présentes et il n'y a pas de modification/réparation visible installée qui ne soit pas répertoriée.

-
-
-

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

1.2.4. Application des Consignes de Navigabilité – ML.A.903(c)(5)

Vérifier (sans démontage, ni intervention) l'application effective des Consignes de Navigabilité sur la période de référence par échantillonnage. (inscrire ci-dessous le(s) sondage(s))

- Cellule/Ballon

- Moteur(s)

- Hélices(s)

- Equipements

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Notes :

1.2.5. État général – ML.A.903(c)(4)

- Réaliser une visite de type visite quotidienne ou pré-vol approfondie afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de défauts évidents détectables (état de la structure, règles de l'art dans l'application des modifications/réparations, fonctionnement des systèmes, ...)

- S'assurer que toute anomalie détectée a déjà été répertoriée et vérifiée acceptable (report prononcé conformément au ML.A.403).

Intérieur cabine

Plancher(s) : Pas de défauts évidents détectables (trou, moisissures, déformation, corrosion...)

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Siège(s) : Pas de défauts évidents détectables (fixations, réglage(s), verrouillage(s))

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Ceintures : Pas de défauts évidents détectables (fixation, réglage, verrouillage (date de vie limite))

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Commandes de vol en poste : Pas de défauts évidents détectables ((jeux, dureté, débattements, interférences avec des parties de la cabine (tableau de bord, radio, manettes...), corrosion, réglage(s) palonniers...)

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Soufflets de manche, de pas collectif, de palonniers : Pas de défauts évidents détectables (déchirures, trous, pas de risque de passage de corps étrangers sous le plancher)

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Tableau de bord et instruments : Pas de défauts évidents détectables (propreté, fixation, corrosion...)

☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Pare-brise, verrière : Pas de défauts évidents détectables (absence de criques et/ou crazing, ouverture, fermeture et verrouillage(s) aisé(s) des portes, fenêtre(s), verrière(s))	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Charnières/glissières : En bon état, pas de jeux excessifs...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bouteille(s) d'oxygène (si installée(s)) : En bon état, bonne fixation, bon branchement ...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Extincteur(s) (si requis) : Bonne fixation, date de péremption non dépassée)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Autre :	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Notes :	
Fuselage/cellule	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés...) ☐ Métallique ☐ Bois et Toile ☐ Tube et Toile ☐ Composite ☐ Autre	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Seuils de porte(s) et soute(s). Pas de défauts évidents détectables (charnières, fixations, jeux, verrouillages...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Batterie et compartiment batterie. Pas de corrosion, pas de criques, pas de fuites, mise à l'air libre en état...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Crochet de remorquage/treuil : Bon fonctionnement, bonne propreté, pas de corrosion...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Partie inférieure du fuselage. (Chocs, délaminages, frottements, décollement, trous de drainage, traces de fuites (huile, hydraulique, autre...), antennes (si installées) fixations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Partie supérieure du fuselage. (Chocs, délaminages, antennes de toit (si installées) fixations, beacon/rotating/feux à éclat/feux de position (si installé) fonctionnement, fixation...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Empennages horizontal et vertical ou en V. (fixations, chocs, corrosion, délaminages, décollements, rivets ébranlés...) drainages libres...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Gouvernes et articulations. (fixations, chocs, corrosion, délaminages, décollements, rivets ébranlés, jeux, branchements...) drainages libres.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Parties internes visibles du fuselage/cellule (trappes de visites ouvertes si nécessaire). (propreté, corrosion, déformations, câbles/tubes pas de corrosion, présence des freinages, cheminement des câblages sécurisés ...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Notes :	
Trains d'atterrissage	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés...) ☐ Train fixe ☐ Train rentrant ☐ Train tricycle ☐ Train classique ☐ Patin ☐ Flottabilité de secours ☐ Flotteurs ☐ Métallique ☐ Composite ☐ Autre	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Carénages : Pas de défauts évidents détectables (fixations, chocs, déformations...), présence des pictogrammes de pression des pneus (si requis au manuel de vol)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Amortisseurs : Pas de défauts évidents détectables (fuites hydraulique, corrosion, chocs, déformations, criques...), enfoncement normal...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Flexibles de freins (sur et autour des trains) : pas de fuites, coupures, traces de frottements...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Verrouillages : Pas de défauts évidents détectables (peinture, oxydation, déformations, chocs, usure, affaissement, fils électrique, contacteurs...), présence des freinages et goupilles...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Caisson(s) de train(s) : Pas de défauts évidents détectables (chocs, corrosion, déformations, criques, décollements, délaminages...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Trappes de trains : Pas de défauts évidents détectables (chocs, corrosion, déformations, criques, décollements, délaminages, ...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Roue(s)/Patin(s) : pas de défauts évidents détectables (chocs, déformations, corrosion, criques, usure...) pneu(s) usure normale, pas d'entaille, témoins de glissement alignés.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Notes :	
Ailes	
Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux, délaminages, décollements, rivets ébranlés, trous de drainages libres...) - ☐ Métallique - ☐ Bois et toile - ☐ Composite - ☐ Tube et toile	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bouchon(s) de réservoir(s) : Pas de trace de fuites.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Mise à l'air libre du (des) réservoir(s) : pas de corrosion, déformations...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Partie interne des ailes (trappes de visites ouvertes si nécessaire ou par l'emplanture si l'aile est déposée (planeurs)) : Pas de défauts évidents détectables	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Aérofrees : Pas de défauts évidents détectables (verrouillages, jeux, interférences avec l'extrados de l'aile, points durs, corrosion, délaminage, décollements, criques...) pas d'eau dans les caissons d'extrados.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Ballasts d'ailes et de queue : Pas de trace de fuites internes (moisissures...), bon fonctionnement des commandes d'ouverture, pas d'obstruction des évacuations...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Emplanture : (karmans, joints, étanchéité, déformation, corrosion, jeux...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Haubans : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bord d'attaque : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, délaminages, décollements, rivets ébranlés...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Phares (si installés) : Bonnes fixations, fonctionnement...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Dégivres : Pas de défauts évidents détectables (trous, déchirures, décollements, déformations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Avertisseur de décrochage : Bon fonctionnement, propreté.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Tube(s) Pitot : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Becs : Pas de défauts évidents détectables (corrosion, fixations, chocs, criques, déformation, jeux...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Saumons : Pas de corrosion, chocs, criques, déformations, jeux, délaminages, décollements...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Feux de navigation et feux à éclats : Bonnes fixations, bon fonctionnement...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Patins d'usure : Bon état	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bords de fuite : Pas de défauts évidents détectables...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Volets et ailerons : pas de défauts évidents détectables...	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Articulation et jeux des gouvernes : pas de défauts évidents détectables (présence des goupillages et freinages...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Marche pied : pas de défauts évidents détectables (fixations, criques, oxydation, déformations, décollements, délaminages...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Notes :

Groupe moto propulseur (pour un multi moteurs effectuer la check liste pour chaque GMP)

Capots moteurs : Pas de défauts évidents détectables (fixations, jeux, criques, chocs, brûlures, rivets ébranlés, délaminages...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Volets de capot : Bon fonctionnement, absence de déformations.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Moteur(s) (capots déposés) : Pas de défauts évidents détectables. (propreté, fuites d'huile, fuites de carburant, fuites de gaz d'échappement, organisation et fixations des tuyauteries, câblages électriques, timonerie et câbles d'allumage (pas d'interférences, pas de traces de frottements) ...).	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Alternateur(s)/Dynamo(s) : Pas de défauts évidents détectables	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Carburateur(s)/circuit(s) d'injection : Pas de défauts évidents détectables	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Echappement(s) : Pas de défauts évidents détectables (chocs, brûlures, corrosion, fixations, criques, déformations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Turbo(s) compresseur(s) : Pas de défauts évidents détectables	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Turbine(s) (capots déposés) : Pas de défauts évident détectable (zone compresseur, générateur de gaz, accessoires, réducteur, fixations, chocs, brûlures, déformations, criques, corrosion, jeux...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bâti(s) moteur(s) : Pas de défauts évidents détectables (propreté, corrosion, déformations, criques, frottements, silentblocs...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Radiateur d'huile : Pas de défauts évidents détectables (fixations, fuites, propreté, corrosion, chocs...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Réservoir d'huile : Pas de défauts évidents détectables (criques, fuites, déformations, corrosion...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Entrée d'air : Pas de défauts évidents détectables (chocs, criques, corrosion, fixations, perforations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Filtre à air : Pas de défauts évidents détectables (encrassement, fixations, perforations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Hélice : Pas de défauts évidents détectables. (propreté, fixations, protection, corrosion, choc en bord d'attaque ou bord de fuite, criques, déformations...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Dégivreuse : Pas de défauts évidents détectables (décollements, déchirures...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Plateau de dégivrage : Pas de défauts évidents détectables (usure, corrosion, criques...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Plateau de changement de pas : Pas de défauts évidents détectables (piste, fourchettes de changement de pas, roulements, câble de commande...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Cône(s) d'hélice(s) : Pas de défauts évidents détectables (chocs, criques, jeux, corrosion...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Autre :	☐ FC ☐ NA ☐ Finding

Notes :

Ensemble Transmissions et Rotors (Hélicoptères)

Pas défauts évidents détectables (fixations, chocs, criques, rivets ébranlés, jeux, peinture, oxydation, déformations, fuites, interférences, fretting...), organisation et fixations des tuyauteries et câblages électriques... - ☐ Pales principales - ☐ Tête rotor - ☐ Amortisseurs de trainée - ☐ Mat - ☐ Plateau cyclique - ☐ Bielles de commandes - ☐ Circuit hydraulique - ☐ BTP et Boitier(s) intermédiaire (s) - ☐ Plancher	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
--	--

- ☐ Transmission(s) rotor de queue - ☐ Poutre de queue et empennages - ☐ Boitier de transmission de rotor de queue - ☐ Ensemble rotor de queue/fenestron - ☐ Autre(s) -	
Notes :	
Ballons	
Nacelle (plancher, trou, moisissures, déformation, câbles et cosses cœur, corde de manœuvre, attaches, guide rope, lest, système de fixation au sol (ballons captifs) ...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Brûleurs et flexibles (cadre de charge, lyre, système d'allumage, tuyauteries (péremption), rallonges en y...), présence des n° de série.	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Bouteilles(s) de gaz (impacts, bosses, fixations, dernière réépreuve (marquage), clapet de surpression, robinets, poignées de transport).	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Présence de l'équipement de sécurité (si requis).	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
(Ballon à gaz) Cercle de charge. (matériaux, cordes, attaches...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
(Ballons à air chaud) Cadre de charge. (corrosion, criques, déformations, cosses cœur, lanceur...), marquage...)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Enveloppe, pas de défauts évidents détectables (appendice, soupape et corde, odeur, pare vent, plaque constructeur, sangles, cordes de commande et couronne, câbles, manilles, cordelettes parachute, velcros parachute, anneau de couronne (inscription), sangles,	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Plaquettes d'enregistrement des/de la t° : ☐ nombre, position et valeur : ☐ présence du fusible avec la flamme (position et valeur) : ☐ sonde filaire ou non, position :	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
☐ Panneaux de rotation (si requis). (pas de défauts évidents détectables)	☐ FC ☐ NA ☐ Finding
Notes :	

PARTIE II.3 **CONCLUSIONS EXAMEN DE NAVIGABILITE**

(ANNEXE X DU G-40-01 §5)
 A renseigner obligatoirement par le PEN

1. Non conformités passées - n'affectant plus l'aéronef (ANNEXE X DU G-40-01 §5.1.1) :

2. Non conformités affectant l'aéronef au moment de l'examen (ANNEXE X DU G-40-01 §5.1.2) :

N° écart	Référence réglementaire	Libellé écart	Action de clôture mise en place par le gestionnaire de la navigabilité de l'aéronef*	Acceptation des actions de clôture par le PEN
				☐ Accepté, écart clos
				☐ Accepté, écart clos
				☐ Accepté, écart clos
				☐ Accepté, écart clos
				☐ Accepté, écart clos
				☐ Accepté, écart clos

3. Observations

N° observation	Libellé de l'observation

Signature du postulant attestant de la connaissance et de la prise en compte des écarts (§2 ci-dessus) et observations (§3 ci-dessus) relevés le cas échéant :

Fait à :

Le :

Signature :

4. Délivrance du CEN (A REMPLIR UNIQUEMENT SI LE PEN N'EST PAS UN PEN OSAC)

Je déclare avoir réalisé un examen de navigabilité (conformément au ML.A.903) que, sur la base de cet examen de navigabilité :

☐ je suis satisfait que :

- les heures de vols et cycles aéronef/moteur/hélice ont été correctement enregistrés
- le manuel de vol est applicable à la configuration aéronef
- toute la maintenance due en application du Programme d'Entretien approuvé a été réalisée
- tous les défauts connus ont été rectifiés, ou, le cas échéant, leur rectification a été reportée conformément à la réglementation applicable
- que les exigences de navigabilité (approbation de(s) l'installation(s) des équipements requis, et, mise en œuvre de l'entretien associé, ...) liées à des exigences opérationnelles (bouteilles oxygènes, RVSM, ETOPS, ..., si applicable) sont respectées.
- toutes les consignes de navigabilité applicables ont été appliquées et correctement enregistrées
- toutes les modifications et réparations appliquées ont été enregistrées et sont conformes à la réglementation applicable (Partie 21 ou 21L)
- tous les équipements à potentiel ou vie limite installés sur l'aéronef sont correctement identifiés, enregistrés et n'ont pas dépassé leur limite d'utilisation
- toute la maintenance a été réalisée et certifiée conformément à la réglementation applicable la fiche de pesée et de centrage applicable est valide et reflète la configuration de l'aéronef
- l'aéronef est conforme à la dernière révision de sa définition de type approuvée par l'Agence
- lorsque requis, l'aéronef possède un certificat acoustique correspondant à la configuration de l'aéronef et conforme à la réglementation applicable
- toutes les marques et plaques signalétiques nécessaires sont correctement montées
- **aucune incohérence n'a pu être trouvée entre l'aéronef et les enregistrements de navigabilité à l'exception des non-conformités relevées en partie II.3 qui ont été traitées de manière satisfaisante.**

En conséquence je délivre le CEN 15c correspondant.

☐ la liste des non-conformités détectées lors de l'examen de navigabilité figure en partie II.3 et III.

Fait à :

Le :

Signature :

PARTIE III **PARTIE RESERVEE A L'AUTORITE**

A renseigner par le PEN OSAC ayant effectué l'examen de navigabilité

1. Ecart mettant en cause la gestion de navigabilité ou l'entretien (ANNEXE X DU G-40-01 §5.1.3) :

N° écart relevé dans II.3	Organisme ou mécanicien concerné	Libellé écart	- Notifié le ou - Transmis au RS concerné le ou - Transmis au chef de pôle et DM le

2. Ecart de niveau 1 relevés lors de l'examen :

- ☐ Oui, une procédure de suspension est lancée (I-22-00-1).
☐ Non

3. Eligibilité de la demande :

- ☐ Le propriétaire de l'aéronef est bien la personne qui figure sur le certificat d'immatriculation
☐ Dans le cas où le postulant n'est pas le propriétaire, la copie du (des) mandat(s) a bien été fournie par le propriétaire

4. Vérification des justificatifs fournis

- ☐ Les justificatifs attendus ont été fournis et vérifiés (cf. liste des pièces)

5. Examen de navigabilité

Voir rapport et ces conclusions

6. Délivrance du CEN

Je déclare avoir réalisé un examen de navigabilité (conformément au ML.A.903) que, sur la base de cet examen de navigabilité :

☐ je suis satisfait que :

- les heures de vols et cycles aéronef/moteur/hélice ont été correctement enregistrés
- le manuel de vol est applicable à la configuration aéronef
- toute la maintenance due en application du Programme d'Entretien approuvé a été réalisée
- tous les défauts connus ont été rectifiés, ou, le cas échéant, leur rectification a été reportée conformément à la réglementation applicable
- que les exigences de navigabilité (approbation de(s) l'installation(s) des équipements requis, et, mise en œuvre de l'entretien associé, ...) liées à des exigences opérationnelles (bouteilles oxygènes, RVSM, ETOPS, ..., si applicable) sont respectées.
- toutes les consignes de navigabilité applicables ont été appliquées et correctement enregistrées
- toutes les modifications et réparations appliquées ont été enregistrées et sont conformes à la réglementation applicable tous les équipements à potentiel ou vie limite installés sur l'aéronef sont correctement identifiés, enregistrés et n'ont pas dépassé leur limite d'utilisation
- toute la maintenance a été réalisée et certifiée conformément à la réglementation applicable
- la fiche de pesée et de centrage applicable est valide et reflète la configuration de l'aéronef
- l'aéronef est conforme à la dernière révision de sa définition de type approuvée par l'Agence
- lorsque requis, l'aéronef possède un certificat acoustique correspondant à la configuration de l'aéronef et conforme à la réglementation applicable (sous-partie I de la Part 21 **ou 21L**)
- toutes les marques et plaques signalétiques nécessaires sont correctement montées
- **aucune incohérence n'a pu être trouvée entre l'aéronef et les enregistrements de navigabilité à l'exception des non-conformités relevées en partie II.3 qui ont été traitées de manière satisfaisante.**

En conséquence je délivre le CEN 15c correspondant.

☐ la liste des non-conformités détectées lors de l'examen de navigabilité figure en partie II.3 et III.

Fait à :

Le :

Signature :